



UNIÓN GENERAL DE TRABAJADORES DE ESPAÑA

Área Europa

Secretaría de Política Internacional UGT

---

## **MESURES EN VUE DE COMBATTRE L'URGENCE DU COVID-19 EN ESPAGNE**

---

L'Espagne se trouve en état d'urgence depuis le samedi 14 mars à minuit. Tous les citoyens sont confinés à la maison, sauf ceux qui doivent travailler impérativement hors de leur domicile, et le Gouvernement a émis un décret qui règle à partir de là l'organisation de l'Etat et la vie des citoyens. Quatre ministres ont la charge de la gestion de la crise et de l'application du décret (Santé, Défense, Intérieur et Transports) et les communautés autonomes sont aussi sous l'autorité du gouvernement central pour gérer la crise. Le secteur de la santé privée est désormais sous la tutelle également du ministère de la santé pour renforcer les moyens de la santé publique.

Les syndicats espagnols, UGT et CCOO, avec les organisations patronales CEOE (patronat national) et CEPYME (patronat petites et moyennes entreprises) ont travaillé conjointement depuis la semaine dernière afin de palier au plus tôt les effets du COVID-19.

Toute l'information est disponible, et actualisé en permanence, sur notre site web en espagnol :

<https://www.ugt.es/informacion-de-interes-sobre-el-coronavirus>

---

### **Mardi 17 mars 2020 : Le gouvernement approuve un paquet de mesures pour palier l'impact économique du COVID-19 :**

Ce Royal Décret-Loi est un des plus importants de l'histoire démocratique de l'Espagne et est destiné à créer une armature sociale et économique dans notre pays. Les mesures anti-coronavirus concernent les entreprises, la production, les finances et la consommation. Nous devons combattre le front sanitaire et économique.

*Il s'agit de travailler ensemble, les administrations publiques avec les syndicats et les organisations patronales qui ont contribué à ce résultat et le Président du Gouvernement les a remerciés pour cela.*

#### **Objectifs économiques :**

- 1) Arrêter la chute de la production et de l'emploi
- 2) Contenir la courbe économique
- 3) Commencer la reprise dès que l'urgence sanitaire sera derrière en relançant notre économie.

#### **Mesures :**

- Mobiliser jusqu'à 200 000 milliards d'euros (20% de PIB annuel). 117 000 000 000 entièrement publics et le reste sera complété par la mobilisation de ressources privées.
- Mesures de soutien aux familles en situation vulnérable ; des mesures pour soutenir tous les travailleurs ; mesures de soutien aux entreprises et aux travailleurs indépendants ; et des mesures pour soutenir la recherche scientifique contre le coronavirus.
- 600 millions au financement des services sociaux des Communautés Autonomes et des Mairies, avec une attention particulière aux personnes à dépendantes charge et aux personnes âgées.
- Moratoire sur les versements hypothécaires pour les personnes ayant des difficultés particulières. Personne ne sera expulsé dans cette crise.
- Protection de l'emploi : Pour les salariés, ils peuvent adapter ou réduire jusqu'à 100% leurs horaires de travail pour concilier et prendre soin des personnes dépendantes ; encouragement du télétravail lorsqu'il est autorisé dans l'entreprise; ajustements temporaires du personnel grâce à la flexibilité de la figure juridique existante (ERTE), sans délai de carence.
- Pour les travailleurs indépendants : facilitation de la prestation pour cessation d'activité, qui sera complémentaire avec le non-paiement des cotisations par manque d'activité.
- Les travailleurs ne devraient pas être licenciés, les entreprises ne devraient pas saisir cette occasion. Les entreprises continueront d'avoir besoin de leurs travailleurs lorsque cette crise passera. Dans le cas des ERTEs, l'employeur sera exonéré de cotisation à la Sécurité sociale.
- L'État va fournir aux entreprises toutes les liquidités dont elles auront besoin pour rester opérationnelles. La création d'une ligne de crédit public à hauteur de 100 000 milliards d'euros est approuvée, ce qui permettra de mobiliser entre 150 000 et 200 milliards d'euros pour notre économie. Lignes de garanties supplémentaires de 2 000 000 000 aux entreprises exportatrices et également aides aux exploitations agricoles touchées par la sécheresse qui verront modifiés ces crédits existants pour les adapter à la nouvelle situation.
- Réforme des règles pour les importations extérieures à l'Union Européenne.
- Soutenir les programmes de Recherche et Développement contre la fracture numérique, pour promouvoir le télétravail.
- Engagement à renforcer la recherche scientifique pour une guérison définitive du coronavirus. 30 millions d'euros seront versés au Centre National de la Recherche pour la recherche sur le vaccin.

Pour finir le Gouvernement continue de lancer des appels pour dire que nous nous trouvons dans une situation temporaire et nous devons tous la traiter comme telle, il est nécessaire de s'adapter à cette période difficile et d'être compréhensif pour que nous en sortions de la manière la plus rapide et forte possible.

Le Gouvernement a également adapté le Royal Décret-Loi qui établit l'état d'urgence : pour limiter la libre circulation des personnes, par exemple aux plages. Les activités permises doivent être réalisées individuellement, sauf si on accompagne des groupes vulnérables. Les services de santé et les salons de coiffure peuvent être ouverts au public de manière restrictive ou à domicile. Le Président a également affirmé que le système national de santé et l'État providence doivent être renforcés après cette crise.

⇒ **Royal Décret-loi 7/2020, du 12 mars, par lequel des mesures urgentes sont adoptées pour répondre à l'impact économique de COVID-19.**

<https://www.ugt.es/sites/default/files/boe-a-2020-3580.pdf.pdf>

Complète le Royal- décret précédent du 10 mars 2020 et adopte une série de mesures pour renforcer le secteur de la santé publique, des mesures d'appui aux familles, des mesures d'appui au secteur touristique, des mesures d'appui temporaire financières et des mesures pour la gestion efficace des administrations publiques.

⇒ **Royal Décret-loi 6/2020, du 10 mars, par lequel certaines mesures urgentes sont prises dans le domaine économique et pour la protection de la santé publique**

<https://www.ugt.es/sites/default/files/rdl-coronavirus.pdf>

Modifie certains règlements et lois de façon à mettre en place des mesures économiques et des mesures de protection de la santé publique.

⇒ **Propositions conjointes des organisations syndicales UGT et CCOO et des organisations professionnelles, CEOE et CEPYME pour résoudre, par des mesures extraordinaires, les problèmes du marché du travail provoqués par l'incidence du nouveau type de coronavirus**

[https://www.ugt.es/sites/default/files/propuestas\\_conjuntas\\_coronavirussindicato-empres 0.pdf](https://www.ugt.es/sites/default/files/propuestas_conjuntas_coronavirussindicato-empres 0.pdf)

Le jeudi 12 mars 2020, les organisations patronales et syndicales CEOE, CEPYME, UGT et CCOO ont accordé une série de mesures extraordinaires pour présenter au gouvernement afin de couvrir les situations et éventualités possibles dérivées du coronavirus. Les scénarios dans lesquels les travailleurs et leurs entreprises peuvent se trouver vu qu'il n'existe pas de réponse adéquate dans la réglementation actuelle du travail et de la sécurité sociale face à une telle situation.

Les entreprises et les travailleurs sont également touchés par cette situation dérivée du coronavirus qui a engendré un problème de SANTÉ PUBLIQUE.

De ce point de vue, les entreprises et les syndicats considèrent qu'il est essentiel d'aborder cette question à partir d'objectifs communs qui permettent la compatibilité des intérêts.

Par conséquent, étant donné l'urgence de la situation et son caractère exceptionnel, comme cela a été établi dans d'autres pays, il est nécessaire de publier un décret-loi royal en plus d'articuler un ensemble de mesures en matière de travail et de sécurité sociale qui donnera une sécurité juridique des entreprises et des travailleurs et un fond d'aide extraordinaire soit mis en place pour les couvrir.

L'objectif est de mettre en place des mesures pour faire face à cette situation, en évitant des conséquences irréversibles pour les entreprises et l'emploi, et en garantissant une protection adéquate pour les travailleurs.

Il s'agit de mesures temporaires et exceptionnelles en matière de travail et de sécurité sociale qui, en tout cas, doivent être négociées avec les organisations syndicales et patronales les plus représentatives.

Liste de mesures :

- Chômage partiel par force majeure
- Causes économiques, techniques et organisationnelles de la production
- Protection des travailleurs en intermittence
- Situation d'isolement ou de contagion des travailleurs
- Mesures pour palier à la fermeture des centres scolaires, centres qui accueillent des personnes dépendantes et restrictions à la mobilité
- Télé-travail

⇒ **Informations syndicales de base pour les délégués pour la prévention des risques professionnels face au coronavirus**

<https://www.ugt.es/sites/default/files/informacion-sindical-basica-delegados-coronavirus.pdf>

Il s'agit d'un guide syndical de l'UGT pour les délégués de santé et sécurité au travail dans le cadre de la nouvelle situation et des mesures à adopter pour combattre le COVID-19 sur le lieu de travail et qui explique également les droits des travailleurs dans cette nouvelle contingence.

⇒ **Guide : Obligations au travail en cas d'État d'urgence**

<https://www.ugt.es/sites/default/files/guia-coronavirus-fic-a-ugt.pdf>

Flyer de l'UGT qui explique les obligations citoyennes, des entreprises et des travailleurs dans le contexte de l'État d'urgence

⇒ **Questions et réponses**

<https://www.ugt.es/sites/default/files/prres.pdf>

Ce document se centre sur les implications de Covid19 dans les relations au travail, a été préparé pour donner réponse agile à certaines des questions les plus courantes et importantes que les travailleurs se posent. Pour répondre à ces questions, sont tenues en compte la réglementation au travail et les critères de sécurité Sociale en vigueur aujourd'hui, à notre avis, clairement insuffisants pour faire face à toutes les situations que les entreprises et les travailleurs doivent affronter dans ce contexte.

⇒ **Questions et réponses (format de diapositive récapitulative)**

<https://www.ugt.es/sites/default/files/preguntasypuestas.pdf>

Résumé et présentation en diapositive du document précédent.

⇒ **Nouvelle prestation de sécurité sociale pour les travailleurs affectés par le coronavirus**

<https://www.ugt.es/sites/default/files/prestaciosscoronaugt13.pdf>

Flyer de l'UGT expliquant cette nouvelle prestation.

⇒ **Propositions conjointes de l'UGT et du CCOO pour résoudre les problèmes de travail causés par l'incidence du coronavirus**

[https://www.ugt.es/sites/default/files/propuestas\\_ccoo\\_ugt\\_incidencia\\_coronavirus\\_con\\_logos.pdf](https://www.ugt.es/sites/default/files/propuestas_ccoo_ugt_incidencia_coronavirus_con_logos.pdf)

Mesures temporaires et exceptionnelles en matière de travail et de sécurité sociale, que UGT et CCOO ont proposé pour être négociées avec le patronat.

⇒ **Protocole d'action pour les travailleurs de l'UGT dans le contexte du COVID-19**

<https://www.ugt.es/sites/default/files/protocolo-actuacion-trabajadores-ugt-coronavirus.pdf>

Normes internes du syndicat pour ses permanents et collaborateurs.

⇒ **Propositions des syndicats et du patronat pour faire face à la crise des coronavirus**

<https://www.ugt.es/sites/default/files/infografia-coronavirus-2-v3-14032020.pdf>

Flyer qui résume les propositions conjointes des syndicats et du patronat face à la crise du coronavirus.

⇒ **Le secteur financier, l'assurance et les bureaux FeSMC-UGT (notre fédération des services privés) exige la protection des travailleurs et des clients**

<https://www.fesmcutg.org/2020/03/16/el-sector-financiero-seguros-y-oficinas-de-fesmc-ugt-exigimos-la-proteccion-de-los-trabajadores-y-clientes/>

Communiqué de notre fédération des services par lequel on détaille de nouvelles demandes pour la protection des travailleurs des secteurs cités après le décret de l'État d'urgence.

⇒ **L'UGT demande que la capacité d'accueil des supermarchés et des grands magasins soit limitée**

<https://www.fesmcutg.org/2020/03/14/ugt-pide-que-se-limite-el-aforo-en-los-supermercados-y-grandes-superficies/>

Face à l'affluence d'un grand nombre de consommateurs dans les supermarchés ces derniers jours, les travailleurs de ce secteur ont été surexposés au virus et dans une situation de stress extrême. Le décret sur l'Etat d'urgence limite désormais l'accès (une personne seule) pour réaliser les achats et avec une distance de sécurité.

⇒ **Informations de la Confédération européenne des syndicats sur les coronavirus**

<https://www.etuc.org/en/trade-unions-and-coronavirus>

Information complète de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) sur la crise du coronavirus avec les communiqués officiels et les informations sur les différents pays.

⇒ **L'UGT reconnaît le travail des professionnels des supermarchés dans une situation exceptionnelle**

<https://www.fesmcutg.org/2020/03/13/ugt-reconoce-el-trabajo-de-los-profesionales-de-los-supermercados-en-un-situacion-de-excepcionalidad/>

⇒ **L'UGT avertit qu'elle adoptera les mesures nécessaires pour éviter les risques qui affectent la santé des travailleurs dans le secteur industriel**

<https://www.ugt-fica.org/101-destacadas/3649-ugt-fica-advierte-de-que-va-a-adoptar-las-medidas-necesarias-para-evitar-riesgos-que-afecten-a-la-salud-de-los-trabajadores>

Communiqué de la Fédération d'Industrie de l'UGT (FICA-UGT) sur les risques et mesures pour les travailleurs de tous les secteurs industriels.

⇒ **Travail et aide à domicile, sans protection**

<https://www.fespugt.es/sectores/salud-sociosanitario-dependencia/noticias/26822-las-trabajadoras-de-ayuda-a-domicilio-desprotegidas>

La fédération des services publics de l'UGT (FESP-UGT) alerte sur les conditions très précaires et haut risque des travailleurs à domicile.